

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

LUNDI 8 SEPTEMBRE A 14H

Commission Exécutive de l'Union :

MARDI 16 SEPTEMBRE 14H

CCN Paris :

24 ET 25 SEPTEMBRE

AG des syndicats de l'UD

LUNDI 8 DECEMBRE A 9H

Congrès confédéral à Dijon:

DU 20 AU 24 AVRIL 2026

SOMMAIRE

P 1 Courrier du secrétaire général de la confédération

P 2 Préavis de grève de la confédération FO

P 3 Préavis de grève de l'UIAFP FO

P 4 Note synthétique sur les conséquences du plan Bayrou

FONCTIONNEMENT ESTIVAL DE LA MAISON DES SYNDICATS

☞ Ouverture et accueil de la Maison Départementale des Syndicats du 7 juillet au 24 août **de 8h30 à 16h (prévoir d'arriver avant 15h45)**.

☞ **Fermeture** administrative de la MDS le **14 juillet** et le **15 août** 2025.

☞ **Accueil de l'Union Départementale FO 94** du lundi au vendredi

- en juillet de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- du 4 août au 25 août de 9h à 12h30

PRÉAVIS DE GRÈVE DE RENTRÉE : COURRIER AU PREMIER MINISTRE

Chères et chers camarades,

En perspective de la réunion intersyndicale du 1er septembre qui doit préparer la mobilisation contre les mesures budgétaires annoncées par le gouvernement, mais également pour éviter de nous faire contourner, nous avons adressé au Premier ministre le courrier ci-joint valant préavis de grève interprofessionnelle pour la période allant du 1er septembre au 30 novembre 2025.

L'union interfédérale UIAFP-FO a également déposé un préavis de grève pour les trois versants de la fonction publique.

La pétition lancée par les organisations syndicales contre les annonces faites par le Premier ministre, intitulée « *Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit !* », est un succès, elle a dépassé les 250 000 signatures ce weekend.

Nous vous remercions de continuer de signer et faire signer massivement cette pétition en cliquant sur le lien suivant : [Pétition · Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit ! - France · Change.org](#)

Enfin, nous vous invitons à préparer d'ores et déjà dans tous les syndicats FO, l'information des salariés et les assemblées générales pour faire reculer le gouvernement.

Amitiés syndicales,

Frédéric Souillot

Secrétaire général de Force Ouvrière



Formation syndicale :

Le calendrier 2025 est en ligne sur notre site ainsi que le formulaire d'inscription www.fo94.fr.

Formations avec inscriptions toujours ouvertes :

Découverte-1^{er} niveau
(indispensable pour tout adhérent)

du 15 au 19 septembre 2025
complet convocations envoyées

du 8 au 12 décembre 2025
des places encore disponibles

● **Formation CSE** du 27 au 31 octobre 2025

● **Formation SSCT** du 3 au 7 novembre 2025



Secrétariat général

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

01.40.52.86.01

Monsieur François BAYROU

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Paris, le 25 juillet 2025

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens, par la présente, à vous informer officiellement que la Confédération générale du travail - Force Ouvrière appelle les salariés et travailleurs du privé et du public à la mobilisation et à la grève contre les mesures budgétaires annoncées le 15 juillet dernier.

Ce préavis de grève débute le 1^{er} septembre jusqu'au 30 novembre 2025.

Toutes les organisations syndicales sont unanimes sur le refus des politiques d'austérité qui font payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les demandeurs d'emploi ou encore les retraités.

Force ouvrière dénonce des mesures brutales, injustes et inefficaces, en particulier la suppression de deux jours fériés, la remise en cause de la 5^e semaine de congés payés, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales, la poursuite du gel des rémunérations dans la fonction publique, des coupes dans les services publics et la reprise des suppressions de poste, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, ...

Or, face à l'enjeu des déficits publics, il existe des solutions qui intègrent une contribution sur les plus hauts revenus ou les entreprises, ou encore la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Ce courrier vaut préavis de grève pour les secteurs où la législation l'y oblige.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

www.force-ouvriere.fr

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 25 juillet 2025

Monsieur Laurent Marcangeli
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique
et de la simplification
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le ministre,

Face à des projets de Lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2026 contraires aux intérêts des fonctionnaires et des agents publics, et plus largement contraire aux services publics garants de la cohésion sociale, FO Fonction publique dépose un préavis de grève pour faire aboutir les revendications suivantes à tout moment et dans tous les secteurs de la Fonction publique :

- Revalorisation immédiate du point d'indice de 10%,
- Amélioration de la grille indiciaire et des déroulements de carrière,
- Maintien de la rémunération à 100% en cas d'arrêt maladie,
- Arrêt des suppressions de postes et recrutement partout où c'est nécessaire,
- Arrêt des restructurations, fusions, mutualisations des services, établissements et opérateurs,
- Abrogation de la réforme des retraites,
- Défense et renforcement de la sécurité sociale

FO Fonction publique, par ce préavis, soutient également toutes les initiatives prises par des établissements ou services pour faire aboutir ses revendications.

Pour défendre les droits et garanties des agents publics et faire aboutir leurs légitimes revendications, **FO Fonction publique dépose un préavis de grève pour tous les fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2025**. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le 31 août 2025 à 20 heures.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général

Note synthétique sur les conséquences du plan Bayrou

Conséquences pour les salariés

- **Plus de précarité** : Assouplir le recours aux contrats courts (CDD, CTT, CDI intérimaire, CDI de chantier). Pouvoir renouveler par accord de branche étendu ou par accord d'entreprise la **période d'essai du contrat de travail**.
- **Plus d'insécurité juridique** : Réduire les délais de saisine des prud'hommes en cas de licenciement abusif. Aujourd'hui fixé à 12 mois, le gouvernement souhaiterait diviser ce délai par deux ou trois.
- **Plus de flexibilité** : Remise en cause du salariat au profit de nouvelles formes de travail notamment en **favorisant le travail indépendant et le statut d'autoentrepreneur**
- **Augmentation du temps de travail** : Faciliter l'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine ; Faciliter le recours aux **forfaits jours** ; **Remise en cause de la 5ème semaine de congés** : inciter au rachat de jours de congés dans le respect des 4 semaines de congés et avec l'accord des employeurs et des salariés ; **Suppression de deux jours fériés** : le lundi de Pâques et le 8 mai ; perte de rémunération et de deux jours de repos pour les salariés qui ne travaillaient pas ces jours-là : Les salariés ne seront pas rémunérés davantage pour ces nouvelles heures de travail, qui ne seront pas décomptées comme des heures supplémentaires
- **Limiter les arrêts de travail, moindre protection, moindre indemnisation des malades** : **Baisse du taux de remplacement**, pas d'indemnisation au début des arrêts / **jour de carence** ou équivalent. Le **plafond des franchises et des participations forfaitaires** ainsi que des montants payés sur les médicaments et actes médicaux devrait ainsi passer de 50 euros à 100 euros par an. **Réforme de la prise en charge des affections longue durée (ALD)**, fin du remboursement à 100% des médicaments pour les patients en ALD
- **Moins de pouvoir d'achat** : **Année blanche sur l'ensemble des prestations sociales**, telles que les allocations logement, allocations familiales et minima sociaux. **Gel des salaires des fonctionnaires**, pas de mesures catégorielles ; **baisse des emplois publics** de 3000 postes en 2026 et 1000 à 1500 postes chez les opérateurs ; introduction d'une règle de **non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois** partant à la retraite à partir de 2026. **Gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG**. Les années précédentes, les seuils étaient relevés pour suivre l'inflation. Mais avec le gel, l'ajustement disparaît, faisant basculer des milliers de ménages à présent non imposables, dans l'impôt, ou faisant augmenter l'imposition des contribuables déjà imposables. Le gel du barème devrait rapporter 1,2 milliard d'euros au gouvernement.

Conséquences pour les demandeurs d'emplois

- **Restreindre la condition d'affiliation à l'assurance chômage**

Modifier les paramètres de l'accès à l'assurance chômage notamment la durée minimale d'emploi et la période de référence nécessaires à l'ouverture d'un droit au chômage (aujourd'hui 6 mois et 24 mois)

- **Réduire le montant de l'indemnisation en fonction de la conjoncture économique**

Créer un nouvel étage de contracyclicité, lorsque la conjoncture s'améliore significativement en dessous d'un taux de chômage inférieur à 9% et tend vers le plein emploi. Avec ce principe, les durées d'indemnisation sont plus courtes lorsque la situation est jugée favorable sur le marché de l'emploi.

- **Moindre indemnisation de ceux qui ont conclu une rupture conventionnelle**
- **Objectif** : réaliser 2 à 2,5 milliards d'euros par an sur le régime pendant 4 ans

Conséquences pour les retraités

- **Moins de pouvoir d'achat**

Gel des pensions en 2026 : les pensions ne seront pas revalorisées en fonction de la hausse des prix à la consommation

Au-delà de 2026, le plan du gouvernement prévoit une **sous-indexation progressive des retraites jusqu'en 2030**. Cela signifie que les montants versés seront revalorisés chaque année, mais à un rythme inférieur à celui de l'augmentation des prix.

Fin de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions, actuellement appliqué lors du calcul de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement entend remplacer cet abattement par une déduction forfaitaire unique de 2 000 € par personne (soit 4 000 € par couple), et ce, quel que soit le montant des revenus. Ce changement profiterait surtout aux petites et moyennes pensions : elles déduiront davantage qu'avant et paieront donc moins d'impôt. En revanche, pour ceux qui percevaient plus de 20 000 € de pension par an, l'abattement de 10% était plus avantageux que les 2 000 € de forfait.

Hausse de la CSG pour les retraités les plus aisés. Le gouvernement envisage cette mesure, qui reste à préciser, notamment les seuils et taux applicables.

Gel du barème de la CSG : avec cette mesure et la hausse des pensions et des retraites complémentaires en 2025, les retraités qui sont proches de la limite haute d'une tranche pourraient passer du taux réduit de 3,8 % au taux médian de 6,6 % ou du taux médian au taux normal de 8,3 %.